

DEPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 06 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Georges Ficheux (grande salle) située rue du Collège à Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Catherine BAUDRY, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Bérangère MAHAUDEN, Romain BUISINE, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Anaïs BUISSON, Laetitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY, Hervé BOCQUET.

Procurations : Monsieur Éric DEWULF à madame Catherine BAUDRY
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT

Absents : Madame Isabelle LEMAIRE OREC, monsieur Michaël PARENT, monsieur Bruno WILLERON et monsieur Jimmy MASSON.

Secrétaire de séance : Madame Dorothée BERTRAND

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, l'ajout de trois questions à l'ordre du jour du Conseil, transmis par « erratum » le 1^{er} juillet 2021 à l'ensemble des conseillers municipaux. Les points sont les suivants :

- 1) **Centre Communal d'Action Sociale – Election des conseillers municipaux siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.**
- 2) **Conseil d'administration de la Maison de retraite Les Charmilles- Désignation d'un nouveau représentant.**
- 3) **Club du Bon Vieux Temps – Désignation d'un nouveau représentant.**

PROJETS DE DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire :

- 1) Installation de trois nouveaux conseillers municipaux.
- 2) Election de deux adjoints.

Ont obtenu :

Mme Francine MOURIKS : 22 voix « pour » et 3 « nuls »

Mme Bérangère MAHAUDEN : 22 voix « pour » et 3 « nuls »

Sont élus : Mme Francine MOURIKS 7^{ème} adjointe au Maire et Mme Bérangère MAHAUDEN, 8^{ème} adjointe au Maire.

- 3) **Centre Communal d'Action Sociale – Election des conseillers municipaux siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.**

Ont obtenu :

La liste « Vivons Estaires » : 22 « voix »

La liste indépendante avec Mme Laetitia LEGRAND comme tête de liste : 3 « voix »

Sont élus :

- 1) **Yves COLPAERT**
- 2) **Véronique VANMEENEN**
- 3) **Francine MOURIKS**
- 4) **Hervé BOCQUET**
- 5) **Laetitia LEGRAND**

- 4) Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués – Application de l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – Fixation du tableau des indemnités.

Adopté à l'unanimité

- 5) Conseil d'administration de la Maison de retraite Les Charmilles- Désignation d'un nouveau représentant.

A obtenu : Mme Bérangère MAHAUDEN : 22 voix « pour » et 3 abstentions.

Est élue : Mme Bérangère MAHAUDEN

- 6) Club du Bon Vieux Temps – Désignation d'un nouveau représentant.

A obtenu : Mme Véronique VANMEENEN : 22 voix « pour » et 3 abstentions

Est élue : Mme Véronique VANMEENEN

- 7) Commande publique – Passation du marché de travaux de rénovation de l'église Saint Vaast selon la procédure adaptée – Attribution du marché.

Adopté à la majorité des voix avec 22 voix « pour » et 3 abstentions (mesdames Laetitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND ET MONSIEUR Olivier SABRE).

- 8) Commande publique – Groupement de commandes CCFL - Marché de télécommunication – Notification du marché.

Adopté à l'unanimité

Festivités :

- 9) Règlement du marché de Noël – Modification.

Adopté à l'unanimité

- 10) Concert Gautier CAPUCON – Convention de partenariat avec la société Générale Sa et Les Minutes Heureuses SARL.

Adopté à l'unanimité

Finances :

- 11) Budget communal- Décision modificative n°1.

Adopté à la majorité des voix avec 22 voix « pour » et 3 abstentions (mesdames Laetitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND ET MONSIEUR Olivier SABRE).

- 12) Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association Les Ateliers d'Olga.

Adopté à l'unanimité

- 13) Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association Aimer sa Nature.

Adopté à l'unanimité

- 14) Association Canopée Reforestation – Convention de partenariat – Adhésion.

Adopté à l'unanimité

Ressources Humaines :

- 15) Personnel communal – Régime indemnitaire – Police municipale - Mise en place de l'indemnité horaire pour les dimanches et jours fériés.

Adopté à l'unanimité

- 16) Personnel communal – Régime indemnitaire – Police municipale - Mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit.

Adopté à l'unanimité

- 17) Personnel communal – Ouverture d'un poste sur un emploi non permanent pour 2021 pour accroissement temporaire d'activités.

Adopté à l'unanimité

- 18) Personnel communal – Recrutement d'un poste en service civique.

Adopté à l'unanimité

- 19) Personnel communal – Convention d'adhésion à la gestion de la prestation chômage avec le CDG59.

Adopté à l'unanimité

- 20) Personnel communal – Recrutement d'un stagiaire – Convention de parrainage avec le CESACOM.

Adopté à l'unanimité

Jeunesse :

21) Séjour de vacances été 2021 – Fixation des tarifs et de la part communale.

Adopté à l'unanimité

Urbanisme :

22) Parcelle communale – Site du gymnase Victor Havet situé rue du Lieutenant Ernout sur la parcelle C n°2746 - Proposition d'acquisition par la société MAVAN.

Adopté à la majorité des voix avec 22 voix « pour » et 3 abstentions (mesdames Laetitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND ET MONSIEUR Olivier SABRE).

23) Site des Busseroles III – Dénomination de la voie

Adopté à l'unanimité : « rue des Couturières ».

Intercommunalité :

24) CCFL – Déclaration de mise en location – Mise en œuvre de contrôles par la société INHARI – Convention tripartite CCFL / commune / Inhari.

Adopté à l'unanimité

25) CCFL – Conventions relatives aux événements culturels pour l'année 2021.

➤ CCFL – Fêtes du Patrimoine 2021.

Adopté à l'unanimité

➤ CCFL – Esperlufête 2021.

Adopté à l'unanimité

➤ CCFL – Festival conteurs en Campagne 2021.

Adopté à l'unanimité

Décisions municipales prises au titre de l'article L.2122 du code général des Collectivités territoriales :

26) Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions du conseil municipal. La liste des décisions municipales est jointe en annexe à la note de synthèse.

Séance close à 21h06

Fait à Estaires, le 07 juillet 2021

Le Maire,

Bruno FICHEUX



